



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 décembre 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST (depuis 19h24), Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES.

Absente :

Christine CABEZAS,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h55

Secrétaire : Maël DIONG

URBANISME-FONCIER

DL.23.135 - Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité – rue de la Driotte, projet « Mardelles 1 »

Claude FLEURY expose :

Monsieur le Maire a accordé le 21 novembre 2022 un permis d'aménager (PA 045 169 22 0003) à la SASA10 AT WORK pour l'aménagement et la viabilisation de deux îlots situés rue de la Driotte à Ingré sur des parcelles cadastrées XS n°34, 35, 36, 76 et 273

Ce programme est la 1^{ère} tranche du développement du secteur des Mardelles qui s'étend sur 5 ha au sud de la route nationale et de part et d'autres de l'autoroute A10, site identifié dans les documents d'urbanisme successifs (PLU, PLUm) pour le développement d'une zone d'activité économique et visant à accueil des petites entreprises et de l'artisanat. Les objectifs de ce secteur de projet sont présentés dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) annexés au PLUm. La future zone devra notamment soigner l'aménagement des abords de la RD2157 qui constitue une entrée de ville de la commune.

ENEDIS informe la commune qu'une extension du réseau public d'alimentation électrique est nécessaire avec une prise en charge financière par la commune conformément à l'article L.332-15 du code de l'urbanisme.

Le montant de la contribution de la commune pour ces travaux d'extension du réseau électrique, hors du terrain d'assiette de l'opération, est de **4570,87€ TTC**, l'opération portant sur la réalisation d'une extension basse tension sur 120m et pour une puissance de 252 kVA.

Le plan de l'extension est joint à la présente délibération.

Ceci exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.332-15,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le versement de cette contribution à la société ENEDIS

- d'autoriser Monsieur le Maire de signer le document cité ci-dessus, ainsi que l'ordre de service qui sera établi pour le lancement des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **21 DEC. 2023**

Publication le :

Notification le :

21 DEC. 2023

21 DEC. 2023



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_135
Objet :	Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité – rue de la Driotte, projet « Mardelles 1 »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6.3 - Autres contributions.
Identifiant unique :	045-214501694-20231220-DL_23_135-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20231220-DL_23_135-DE-1-1_0.xml	text/xml	998 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.135 - ADT - Contribution financière pour extension réseau public distribution électricité – rue de la Driotte, projet Mardelles 1.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20231220-DL_23_135-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	301.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 15h27min17s	Reçu par le MI le 2023-12-21